



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 septembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, 1^{er} adjoint.
Date de convocation du conseil municipal : le 16 septembre 2022.

Présents : MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORTONE, Laurent GUILLOT, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.
Mmes Marie-Claude DESCHAMPS, Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Simone GAVEAU, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Martine VINCENT.

Procuration : Jean-Louis LEBERT a donné procuration à Franck BESNARD.
Céline VILLAC a donné procuration à Marinette DUVOUX.

Excusée : Christèle DESSITE.

Secrétaire : Gilles GIAMPORTONE.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
 - a) *Pertes sur créances irrécouvrables.*
 - b) *Location de salle :*
 1. *Remboursement des arrhes suite à l'annulation de location de la salle polyvalente du 16 octobre prochain.*
 2. *Conditions de remboursement des arrhes en cas d'annulation de location de salle.*
 - c) *DM d'investissement pour facture du SIDE LC.*
 - d) *Attribution de subvention au Tennis Club de la Cisse.*
 - e) *Demande de remboursement suite à dégradation.*
- 4) **Service Enfance Jeunesse : bilan de l'été.**
- 5) **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental.**
- 6) **Désignation de représentants de la commune dans diverses instances.**
- 7) **Présentation du rapport d'activité d'Agglopolys.**
- 8) **Comptes rendus de réunions.**
- 9) **Informations et questions diverses**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Denis LESIEUR ouvre la séance.

Il n'y a pas d'observation à apporter au compte-rendu du 4 juillet 2022. Il est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Gilles GIAMPORTONE se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Denis LESIEUR fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
13	04/07/2022	Aménagement de la rue du haut bourg et du parvis de l'église : abattage et évacuation de l'if situé dans le jardin du presbytère et rognage de la souche.	SAS IDVERDE agence Orléans 386 rue Rond d'eau 45590 SAINT-CYR EN VAL	3 420 €
14	05/07/2022	Fourniture et pose de 2 défibrillateurs (salle polyvalente et pôle santé)	EXPERT SECURITE SECOURS 7 rue de l'Azin 41000 BLOIS	3 296 €
		Remise en état du défibrillateur (gymnase).		793 €
15	13/07/2022	Ecole élémentaire - école maternelle : achats de jeux thermocollés pour les cours.	GEVEKO Markings SAS 16-18-26 rue du Bon Puits Saint Sylvain d'Anjou 49480 VERRIERES EN ANJOU	3 937,16 €
16	19/07/2022	Aménagement sécurité dans la commune rue de la mairie : 4 coussins lyonnais rue des écoles, 1 ralentisseur de type trapézoïdale en enrobé.	COLAS Blois ZA des Gailletrous II 3 rue René Descartes 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR	45 816 €
17	02/08/2022	Ecole maternelle – couloir de circulation (côté dortoir) : ajout d'un diffuseur sonore incendie et PPMS.	ABC Protection Incendie ZA « Les Portes de Chambord » Impasse de Buray 41500 MER	504,95 €
18	02/08/2022	Ecole maternelle : achat d'une grande armoire à pharmacie.	MANUTAN COLLECTIVITES 143 Boulevard Ampère CS 90000 Chauray 79074 NIORT cedex 9	183,47 €
19	04/08/2022	Mairie : achat massicot.	FABREGUE DUO BP 10 87500 ST-YRIEIX-LA-PERCHE	395,87 €
20	18/08/2022	Cimetière : case columbarium n°7		925,00 €
21	22/08/2022	Cimetière : case columbarium n°8		925,00 €
22	01/09/2022	Fourniture et pose d'un miroir sortie rue des Martinets sur la rue Jean-Victor Joly	ESVIA TOURS ZI Saint Malo 17 allée Rolland Pilain 37320 ESVRES SUR INDRE	1 432,08 €

2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2022-16	06/07/2022	AB 228 et AB 268	3 bis rue des Tilleuls
2022-17	02/08/2022	AD 46	6 impasse de la Planchette
2022-18	23/08/2022	AD 144	Route de la Forêt

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

3) AFFAIRES FINANCIERES

a) Pertes sur créances irrécouvrables.

Les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables. M. le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'un titre de recettes suite à une procédure de liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

La créance de 55,80 € sera imputée en dépense au compte 6542 intitulé « créances éteintes », sur le budget concerné. Il s'agissait de la taxe locale sur la publicité extérieure pour « Le kiosque ».

Denis LESIEUR propose :

- D'éteindre la créance figurant dans le corps de la présente délibération,
- De l'autoriser en tant que 1^{er} adjoint à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) Location de salle communale.

1. Conditions de remboursement des arrhes en cas d'annulation de location de salle.

Denis LESIEUR propose aux membres du conseil municipal de statuer sur les conditions de remboursement des arrhes en cas d'annulation de location de salle, et propose :

- Courrier d'annulation reçu en mairie moins de 3 mois avant la location effective : pas de remboursement des arrhes sauf motif légitime et sur présentation de justificatifs pertinents.
- Courrier d'annulation reçu en mairie plus de 3 mois avant la location effective : remboursement de la totalité des arrhes. Néanmoins, un forfait de 50 € correspondant aux frais engagés sera conservé sur les arrhes versées.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2. Remboursement des arrhes suite à l'annulation de location de la salle polyvalente les 15 et 16 octobre prochains.

Denis LESIEUR présente une demande d'annulation de la salle polyvalente et de restitution des arrhes (300 €). La salle a été louée pour un baptême les 15 et 16 octobre prochains. Les parents de l'enfant ont déménagé dans l'Essonne.

Denis LESIEUR propose de rembourser les 300 € versés. Le forfait de 50 € de frais de dossier sera déduit de cette somme. Le loueur sera donc remboursé de 250 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Pour information, Denis LESIEUR signale un problème avec la location de la salle polyvalente les 17 et 18 septembre derniers. Le ménage n'a pas été fait, les poubelles sont restées dehors, la rambarde a été dessoudée, le goudron derrière la salle a été troué... Des photos ont été prises et l'état des lieux a été signé par les loueurs. Un chèque de caution de 1 000 € a été versé au dossier et sera conservé en attendant de convenir de la somme à facturer.

Gilles GIAMPORTONE a constaté que, lors de certaines locations, les abords de la salle ne sont pas nettoyés le dimanche et cela n'est pas très agréable pour les promeneurs. Il faudrait réfléchir à ce problème, sachant que la location dure jusqu'au lundi matin.

c) **Décision Modificative d'investissement pour facture du SIDELC.**

La mairie a reçu un avis de sommes à payer au SIDELC pour les travaux d'extension du nouveau lotissement en prolongement de la rue des Cerisiers.

L'estimation du coût de ces travaux est de 29 204,76 € HT. Le SIDELC prend à sa charge 40% de ce montant. La part de la commune reste donc de 17 522,76 €. La TVA sera récupérée par le SIDELC sur la totalité de la facture.

Denis LESIEUR propose d'inscrire cette dépense au budget 2022, comme suit :

- | | | |
|------------------|----------------------------------|------------|
| • Compte 2041512 | subventions d'équipement versées | + 17 523 € |
| • Compte 020 | dépenses imprévues | - 17 523 € |

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

d) Attribution de subvention au Tennis Club de la Cisse.

Lors de la Fête au Village en juin dernier, la municipalité a distribué des tickets aux membres de la Banda pour leur offrir une boisson. L'association Tennis Club de la Cisse était gestionnaire du stand « buvette-restauration ».

Denis LESIEUR propose de rembourser l'association par une subvention de 54 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

(Corinne SAINT-OUEN, Présidente du Tennis Club de la Cisse ne prend pas part au vote)

e) Demande de remboursement suite à dégradation.

Denis LESIEUR, informe le conseil municipal du fait que le capot du défibrillateur installé au gymnase a été endommagé par un groupe de jeunes de la commune.

3 des 4 jeunes ont été identifiés grâce aux caméras de surveillance, le conseil municipal décide de faire supporter la facture de vérification du défibrillateur de 50 € aux intéressés :

- 30 € facturés au jeune le plus impliqué,
- 10 € à chacun des 2 autres jeunes présents.

De plus, il est proposé de facturer à chacun de ces jeunes des frais d'un montant de 50 € servant à couvrir notamment le temps passé pour trouver les protagonistes, les entretiens avec les familles et les démarches auprès de l'entreprise pour la vérification du défibrillateur.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : bilan de l'été

Le Centre de Loisirs était ouvert du 8 juillet au 31 août avec une fermeture le 15 juillet et la semaine du 15 août, soit 32 jours et 11 323 heures facturées (400 heures de moins qu'en 2021). 156 enfants étaient présents contre 155 en 2021.

Cette année il y a eu beaucoup de modifications d'inscription au dernier moment.

Les mini-camps ont été remplacés par des stages (vélo, nautique, préhistoire, indiens, pirates)

Le Local Ados était ouvert du 27 juin au 26 août avec une fermeture le 15 juillet et la semaine du 15 août, soit 36 jours d'ouverture. 37 inscrits dont 6 filles alors qu'en 2021 il n'y avait que 31 jeunes. Moyenne d'âge : 12 ans 1/2.

Problème avec un jeune qui a été exclu en raison de son comportement.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Des devis ont été demandés afin de réaliser des travaux de voirie dans le but de sécuriser certaines rues et notamment les entrées des écoles : un plateau ralentisseur en enrobé rue des Ecoles, deux coussins lyonnais sur la rue de la Mairie, un 1 miroir à la sortie de la rue des Martinets. Le montant de ces travaux s'élève à 39 350 € HT soit 47 248,05 € TTC.

Denis LESIEUR, 1^{er} adjoint sollicite le conseil municipal pour demander auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible au titre du produit des amendes de police.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6) DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIVERSES INSTANCES

a) Instances de la Communauté d'agglomération²

Suite à la démission de Christèle DESSITE de son poste de conseillère communautaire, la commune est représentée par Denis LESIEUR (titulaire) et Chantal HUET (suppléante) pour le conseil communautaire. Il convient donc de la remplacer dans certaines instances.

Les membres du conseil municipal ont été sollicités. Se sont portés volontaires :

- Membre du Centre Intercommunal d'Action Sociale : Denis LESIEUR.
- Titulaire du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse : Marinette DUVOUX.
- Membre du collège Michel Bégon : Patricia JUIGNET.
- Membre de la Mission Locale du Blaisois : Chantal HUET.

b) Correspondant Incendie et Secours

La mairie a reçu une information de la Préfecture sur la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il est le contact privilégié auprès de la Préfecture et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Il devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Claude RAPICAULT se porte volontaire.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE D'AGGLOPOLYS

Le rapport d'activité 2021, diffusé préalablement à l'ensemble des conseillers, est présenté par Denis LESIEUR. Il comprend notamment les activités, les projets et le bilan financier ainsi que le rapport d'activité du CIAS.

8) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Les comptes rendus reçus en mairie sont envoyés aux membres du conseil municipal par mail.

a) Réunion de rentrée d'Agglopolys (Chantal HUET)

Plusieurs thématiques ont été évoqués: tourisme agriculture, viticulture aménagement du territoire. Des professionnels étaient invités et ont présenté notamment leurs problématiques : recrutement et augmentation du coût de l'énergie (essence, électricité...)

b) Assemblée Générale du COS (Comité des Œuvres Sociales des Collectivités Territoriales) (Chantal HUET)

La commune verse une cotisation pour que les agents et retraités bénéficient de certains avantages comme un comité d'entreprise (2,30 % des salaires et 147 € par retraités).

Cotisation COS de la commune: 11 184,33 € en 2020 et 12 200,31 € en 2021.

Les salariés peuvent bénéficier des avantages du CNAS et de tickets pour le zoo de Beauval, le bowling, le cinéma. A Noël, les salariés ont des chèques cadeau, les retraités ont un coli et les enfants ont des chèques cadeau ou des places de cinéma en fonction de leur âge.

En 2021 la pandémie n'a pas permis l'organisation de voyages. Les agents ont donc eu des cartes cadeau pour compenser.

Les projets de sortie pour 2023 : bateau-mouche à Paris, Parc Astérix, braderie de Lille et Festival Interceltique de Lorient.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Démission de Christèle DESSITE de sa fonction de maire

Christèle DESSITE a présenté sa démission en tant que maire auprès du Préfet qui l'a accepté. Cette décision est effective depuis le 1^{er} septembre 2022. Jusqu'à l'élection d'un nouveau maire, Denis LESIEUR assure cette fonction en tant que 1^{er} adjoint. Christèle DESSITE conserve son mandat de conseiller municipal.

b) Travaux rue du Haut Bourg

La rue est à nouveau circulable. L'enrobé est scintillant sur certaines portions de la voie (carrefour ainsi qu'au niveau du rétrécissement).

La réception des travaux a été faite en juillet avec des réserves (bordures abimées, marquage...)

A partir du 17 octobre ce sera la fin des travaux de voirie (résine, passages piétons) ainsi que l'éclairage du parvis de l'église et le mobilier urbain. Il restera ensuite les plantations et le paillage pour les espaces verts.

Annie ROUL signale qu'au niveau du bateau il faut descendre sur la voie car il n'y a plus de trottoir à cet endroit.

c) Canicule

Marinette DUVOUX a contacté 45 personnes vulnérables. Des visites au domicile ont été faites sur demande des intéressés par Isabelle VARET et Arlette TURPIN.

d) La canalisation eau usées de la rue Jean-Victor Joly est cassée à 3 endroits. Son remplacement est prévu à partir du 27 septembre.

e) GIP Pro Santé

Le secrétariat étant fermé, la prise de rendez-vous est gérée par le cabinet de Beauce-la-Romaine. Il est difficile de les joindre car ils sont submergés d'appels. Il faut privilégier Doctolib.fr ou le 15.

Ils envisagent de recruter une Infirmière en Pratique Avancée qui pourrait recevoir environ 50 patients qui ne présentent pas de pathologies aiguës et libérer ainsi des créneaux pour le Dr ENACHE. Le délai pour avoir un rendez-vous est actuellement de 15 jours.

Le GIP PRO SANTE occupe actuellement 2 cabinets (cabinet du médecin et secrétariat). Il faudrait mettre à disposition un 3^{ème} cabinet. Ce 3^{ème} cabinet serait occupé par l'infirmière une demie à une journée par semaine et par un éventuel second médecin.

Denis LESIEUR précise que cela signifie l'utilisation de 3 cabinets par le GIP PRO SANTE et perdre des cabinets pour l'arrivée éventuelle d'autres praticiens. Les infirmières de la commune ne pourraient pas prendre cette compétence en plus de leur travail actuel.

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir à cette proposition et ce point sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

f) Ateliers mémoire organisés par l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires.

La réunion de présentation a eu lieu. Il y aura deux groupes de 12 personnes. Les ateliers dureront jusqu'en avril 2023.

g) City Stade

Le revêtement moquette a été retiré mais ne sera pas remplacé. Le marquage a été refait.

h) GRDF va verser 761 € à la commune au titre de l'occupation du domaine public.

i) Camion restaurant

Un camion restaurant « L'assiette ch'ti » sera présent rue des Tilleuls un mercredi sur deux. Il y a déjà un camion pizza un jeudi sur deux.

j) Restaurant

Le restaurant situé sur le RD 32 a été repris. Il sera ouvert le midi ainsi que le vendredi soir et à la demande. Il servira des spécialités portugaises.

k) Accueil nouveaux habitants à 10h30 samedi 24 septembre.

La mairie a reçu une quinzaine de réponses positives sur 150 invitations individuelles. 8 associations seront présentes.

l) Economies d'énergie

Denis LESIEUR rappelle qu'il est important de minimiser la consommation énergétique de la commune pour des raisons environnementales et budgétaires.

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur les améliorations possibles (éclairage public, chauffage...) et propose une réunion sur ce sujet le 4 octobre prochain à 20h15 pour faire un point.

Claude JAVARY, ne pouvant pas être présent à cette réunion, propose d'éteindre l'éclairage public plus tôt (21h-22h) et d'éteindre complètement en juillet et août. L'éclairage de la rue de Boissière est du ressort d'Agglopolys, il faudrait l'éteindre ou laisser une lampe sur deux car c'est la commune qui paye la facture d'électricité

m) Bibliothèque municipale

Après la période estivale, elle a ouvert le 2 septembre. De nouveaux adhérents se sont inscrits.

n) Supérette

La gérante de la nouvelle supérette LE PANIER SYMPA est très contente de sa première semaine. Ils ont eu la visite de beaucoup de gens qui ont trouvés plus de choix qu'avant.

Chantal HUET a démarché des boulangeries pour éventuellement le remplacement du dépôt de pain qui ferme prochainement.

La séance est levée à 22h20.

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A définir</p>
